DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e, …Didier Robiliard……
Président-e de l'association……France Parkinson……

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : Apporter un soutien aux malades et leurs proches ; (in)former sur la maladie, les traitements et les aides existantes, sensibiliser l'opinion et interpeller les medias, mobiliser les pouvoirs publics, financer, encourager et faciliter la recherche.

Membres du bureau (et leur situation sociale[1]) : Président Didier Robiliard (invalidité) ; Vice Président Jean Marie Laurent (retraite) ; Trésorier Jacques Adida (retraité) ; poste de secrétaire général vacant

[1] Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années) – en €

Ressources pour l'année 2015….			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	Particuliers	204.226	6%
Subventions publiques	DGS, ANSM, CNSA	263.252	7%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Donateurs particuliers	1.730.483	49%
Financements privés	Fondation Ircem, Comm journée mondiale Parkinson : Abbvie, Aguettant, Lundbeck, Medtronic, Novertis, Orkyn, Teva	85.809	2%
Activités économiques de l'association	Formation pro, abonnement revue	124.711	4%

Autres sources de financements	Divers et vente immeuble du siège	1.115.696	32%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE …… :3.524.177			

Ressources pour l'année 2016			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	particuliers	162.862	2%
Subventions publiques	ANSM, DGS, CNSA	197.090	3%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Donateurs et legs de particuliers	5.836.868	84%
Financements privés	Klésia, fondation Ircem, fondation de Spoelberch, Comm journée mondiale Parkinson : Abbvie, Aguettant, Ampere, Bastide, Orkyn, Ucb	466.644	7%

Activités économiques de l'association	Formation pro, abonnement revue	103.762	1%
Autres sources de financements	Divers recettes	202.371	3%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE …… :6.969.597			

Ressources pour l'année ….			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents	particuliers	297.844	7%
Subventions publiques	CNSA, ARS, DGS	201.535	5%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Particuliers	2.883.686	65%
Financements privés	Klésia, Fond Ircem, Humanis, fondation de Spoelberch journée mondiale Parkinson : Abbvie, Aguettant,	479.835	11%

	Ampere, Bastide, Or3%kyn, Ucb, Humanis, Boston scientific, cap rtraite, Isis Parkinson, Korian, Medtronic, Nestlé home care, retraite plus, Zambon		
Activités économiques de l'association	Formation pro	136.034	3%
Autres sources de financements	Divers	295.983	7%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE …… :4.405.580			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	**Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)**	**Période**
FRC	Association fondatrice de la Fédération	En cours
Neuro CEB	Association fondatrice du Neuro CEB (cérébrothèque pour la recherche)	En cours

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Au sein du Conseil d'Administration :

Le Pr Damier, Président du Comité scientifique, neurologue CHU Nantes, membre de droit

Dr Thomas de Broucker, neurologue, Hopital de St Denis, coopté, nommé à l'Assemblée Générale du 19/6/2018

Dr Yves Decore, Médecin généraliste à la retraite, actuellement délégué départemental d'un comité France Parkinson (95), nommé en Assemblée Générale du 19/6/2018

Soit sur 15 membres : 23 %

4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*

5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*

5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*

5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*

5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***

5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal*** *« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »*

Fait à Paris .....

Le 10 juillet 2018 .....

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)